

Liberté Égalité Fraternité

ATTESTATION DE DEPLACEMENT

En application de l'arrêté HC/CAB/DDS/BSI n° 135 du jeudi 14 mai 2024 portant réglementation temporaire relative au rassemblement et à la circulation des personnes sur la voie publique et dans les lieux publics des communes du Grand Nouméa ;

	Mme / M.:	
	Né(e) le :	
	Domiciliation de l'entreprise :	
Motif du déplacement :		
Lieu(x) d'exercice de l'activité professionnelle :		
mmatriculation du véhicule :		
Est autorisé(e) à titre exceptionnel à se déplacer dans le cadre de son activité professionnelle.		

Fait à Nouméa, le

Signature et cachet de l'employeur